



REGLES RELATIVES AU SITE ECO-PROPRETE



Commune de Les Essarts le Vicomte

(Arrêté municipal en date du 29 juin 2006)

CAISSONS A VERRE	CONTAINERS GRIS A COUVERCLE VERT/BORDEAU	QUID DES AUTRES DECHETS ?
<p>Ils sont à la disposition de tous les habitants de la commune.</p> <p>Aucune bouteille ou morceau de verre ne doit être déposé à côté du caisson prévu à cet effet.</p> <p><u>IMPORTANT :</u> <i>Pensez à vos enfants et aux personnes qui pourraient se couper en se rendant sur le site</i></p>	<p>Ils sont strictement réservés :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux <u>résidents secondaires</u>• et à <u>titre exceptionnel aux habitants de la commune</u> qui ne pourraient pas sortir leurs poubelles la veille du ramassage des ordures ménagères. <p><u>IMPORTANT :</u> Les sacs qui y sont déposés ne doivent pas gêner la fermeture complète du couvercle !</p>	<p>Déchets végétaux, encombrants...</p> <p>Les déchets végétaux, les gros objets, les encombrants, les petits appareils électroménagers,... doivent être emmenés à la DECHETERIE.</p> <p><u>DECHETERIE Esternay</u> Horaires d'Hiver : LUNDI : 14h à 17h30 MERCREDI : 14h à 17h30 SAMEDI : 9h à 12h et 14h à 17h30 + VENDREDI : 14h à 18h (été)</p> <p>Les gravats, les déblais...</p> <p>Pour les déchets inertes (déblais et gravats), vous avez la possibilité de demander la clé de la décharge municipale. Son accès est autorisé sous le contrôle d'un élu (arrêté municipal n°2/2014 du 15 mai 2014).</p> <p>Référent: DELFORGE Antoine, 03.26.42.29.11</p>